

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Joëlle Bertossa, Daniel Sormanni, Delphine Wuest, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Didier Lyon, Brigitte Studer et Albane Schlechten: «Pour lutter contre la canicule, la Ville de Genève doit planifier la création de mini-forêts urbaines dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)».**

8 mai 2023

**Rapport de M<sup>me</sup> Léonore Baehler.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 9 novembre 2021 et du 1<sup>er</sup> mars 2022, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Rappelant:

- que le périmètre du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) concerne le territoire de la Ville de Genève pour une surface totale de 700 000 m<sup>2</sup>;
- que la Ville de Genève participe au comité de pilotage du PAV afin d'orienter le développement du quartier vers la satisfaction des besoins de la population;
- que la Ville de Genève contribue activement à l'élaboration des instruments légaux permettant de gérer le renouvellement urbain dans le PAV (PDQ, PLQ, etc.);
- que la zone Acacias, entre la route des Jeunes et la route des Acacias, est aujourd'hui pratiquement privée d'espaces verts (cf. Plan stratégique de végétalisation 2030).

Considérant:

- que les parcs, jardins, espaces verts et même constructions végétalisées sont autant de moyens de verdir les villes, mais qu'il existe une autre possibilité, faire venir la forêt en ville!

- que des mini-forêts (*tiny forest*) ont déjà été créées dans plusieurs villes des Pays-Bas qui se sont inspirées des travaux scientifiques d’Akira Miyawaki, célèbre botaniste japonais, expert en écologie végétale;
- qu’en plus de constituer un avantage certain pour la biodiversité, le fait est qu’on y respire beaucoup mieux: compter dix degrés de moins dans la forêt;
- que pour faire pousser une mini-forêt en ville des surfaces entre 100 et 300 m<sup>2</sup> suffisent. Le périmètre du PAV en Ville de Genève correspond à une surface totale de 700 000 m<sup>2</sup>;
- que le conseiller administratif écologiste Alfonso Gomez a promis que tout arbre coupé sera remplacé par trois autres arbres pour une augmentation de la couverture arborée du territoire municipal de 21 à 30% d’ici à 2030. L’objectif est ambitieux.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- proposer au Conseil d’Etat une modification du plan directeur de quartier (PDQ) du PAV afin d’intégrer la création de mini-forêts urbaines dans le programme de développement du futur quartier PAV (art. 8 al. 2 RaPAV);
- compléter les futurs plans localisés de quartier (PLQ) dans le périmètre du PAV avec des objectifs de végétation à créer sous la forme de mini-forêts urbaines.

### **Séance du 9 novembre 2021**

*Audition de M. Vincent Schaller, représentant des motionnaires*

M. Schaller remercie la commission pour l’audition. Il introduit la motion en expliquant avoir lu un article en 2020 sur les micro-forêts en ville de Paris inspirées de ce qui s’est fait en Hollande copié du concept de micro-forêt du Japonais Akira Miyawaki.

M. Schaller évoque le projet de micro-forêt repris par M. Gomez prévu au pied de l’église russe.

Il précise que l’idée de cette motion concerne la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) où tout reste à faire. Il rappelle que ce quartier ne comporte pas d’arbres aujourd’hui puisqu’il s’agit pour le moment d’une zone industrielle. Il envisage en particulier d’introduire des micro-forêts dans la zone entre AMAG Carouge Carrosserie jusqu’au Pavillon Sicli. Il constate par ailleurs qu’il n’y a toujours pas de PLQ pour le moment dans cette zone spécifique du PAV. Il rappelle en outre que la plupart des terrains appartiennent à l’Etat et que le magistrat cantonal est Vert. Il pense qu’il serait aisé d’aller de l’avant dans un projet de ce type, d’autant plus qu’une telle réalisation ne relève du pouvoir exécutif.

Un commissaire demande s'il se réfère uniquement au périmètre relevant de la Ville de Genève.

M. Schaller acquiesce. Il rappelle que les déménagements des entreprises se feront dans les dix à quinze années à venir et il mentionne que c'est au Conseil administratif et au Conseil d'Etat de définir ce que ce périmètre abritera.

Un commissaire observe qu'il serait possible de s'accorder avec le périmètre relevant de la Ville de Carouge.

M. Schaller répond que Carouge prévoit un parc vers M Parc La Praille.

Une commissaire se demande si le sol de ce périmètre est pollué.

M. Schaller rappelle que justement les sols pollués doivent être dépollués.

Une commissaire se demande si l'actuel parking des Vernets pourrait devenir un parc et abriter une micro-forêt.

M. Schaller acquiesce.

Un commissaire demande ensuite des précisions sur le règlement évoqué dans la motion.

M. Schaller répond qu'un PDQ est plus général qu'un PLQ et inscrit des intentions dans la planification. Il ajoute qu'il évoquait le plan directeur puisque le PLQ n'est pas encore arrêté.

La présidente remercie M. Schaller pour la présentation de la motion.

## **Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022**

La présidente annonce que la commission est prête à procéder au vote de la motion M-1574.

Une commissaire et un commissaire ajoutent encore que créer des zones de ce type ne peut être que positif et aidera ce futur quartier en rappelant l'importance de la végétalisation.

### *Vote*

La motion M-1574 est acceptée à l'unanimité par 14 oui (1 UDC, 3 Ve, 2 PLR, 1 MCG, 1 EàG, 2 LC, 4 S).